



Pour une recherche publique au service du progrès social et humain

Contribution Snesup-FSU Lille 1

Alors que la recherche publique devrait être un instrument permettant le développement social et humain par l'avancée des connaissances dans tous les domaines, elle est détournée de ces nobles missions pour devenir un instrument au seul service du marché et du profit. Le financement quasi-exclusif sur projets (Stratégie de Lisbonne, Programme cadre de l'UE, ANR, PIA) a été l'outil majeur de management réorientant progressivement la recherche vers les domaines appliqués, l'innovation et le transfert, au détriment de la recherche fondamentale. Loin de remédier à l'insuffisance de la R & D dans les entreprises, véritable source d'inquiétudes, cette politique a détourné le service public de l'ESR de ses missions premières. Cette vision consumériste rétrécit les champs d'investigation et menace de disparition des domaines de recherche, aussi bien dans les sciences humaines et sociales que dans les sciences exactes. La crise globale du système capitaliste devrait nous amener à remettre en cause cette politique qui n'a pas apporté le développement économique escompté et nous prive, au contraire, de la capacité à trouver les perspectives d'un avenir socialement responsable et durable.

La France en ne consacrant globalement que 2.21% de son PIB à la recherche, se situe à un rang médiocre en termes d'investissement recherche, loin derrière l'Allemagne (2.82%) et les USA (proche de 3%).

Le Pacte pour la recherche (2006) a confié les rênes de ces financements à la seule ANR, qui a fait de l'appel à projets le principal canal de rétribution des laboratoires au détriment des crédits récurrents. Concomitamment, le périmètre d'intervention des organismes de recherche s'est considérablement réduit.

Bien que les dégâts occasionnés par l'ANR ne seront mesurables qu'à long terme, on peut déjà pointer quelques effets néfastes:

- ⌚ Réduction des thématiques de recherche, et accaparement des moyens par une minorité de laboratoires ou d'écoles de pensée procédant par lobby ou réseau d'influence.
- ⌚ En lien avec ce qui précède, une incitation à privilégier la livraison voire l'anticipation de résultats attendus aux échéances fixées par le management des projets, au détriment des domaines dans lesquels le progrès des connaissances est plus aléatoire. La gestion a pris le pas sur la recherche, en temps et en contenu.

- ⌚ Une absence criante de continuité dans les projets. Alors que la recherche nécessite volontarisme et persévérance, ces appels, limités dans le temps, ne font qu'effleurer les problèmes soulevés entraînant un gâchis en termes de production finalisée.
- ⌚ Démotivation des chercheurs auxquels on impose sans cesse des changements thématiques au gré des appels d'offre sans garantie de succès.
- ⌚ Conditions de travail dégradées et précarisation accrue des personnels par la réduction du nombre d'agents titulaires de l'ESR (RGPP dans les EPST et les universités par gel ou suppression d'emplois) et par le recours à des agents contractuels. Chaque projet engendre son bataillon de précaires.
- ⌚ Perte d'attractivité des métiers de la recherche auprès des étudiants par l'effet conjugué de la précarisation, de conditions de travail dégradées et de l'insuffisance des rémunérations.
- ⌚ Un manque d'efficacité économique pointé par la Cour des Comptes : 1 € ANR coûte 3 € aux organismes. Ainsi la sélectivité des appels aboutit au rejet de plus de 80% des projets : une débauche d'énergie qui constitue une perte sèche pour la collectivité. De surcroît, ce processus aiguise non pas l'émulation mais concurrence stérile entre chercheurs et entre équipes, au détriment de la pérennité des collectifs nécessaire à la recherche.

La notation des laboratoires mise en place par l'AERES et son utilisation comme critère d'allocation des moyens a dynamité, plutôt que dynamisé, les équipes. L'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs (EC) et la menace de modulation de leurs services (décret 2009) vont accélérer la déstructuration des collectifs de recherche avec la mise en place de la double peine : moins de crédits pour le laboratoire, exclusion des EC dits "non producteurs" et leur relégation aux seules activités d'enseignement amputant finalement le potentiel de recherche. La logique du « périmètre d'excellence » des derniers appels à projet du PIA (IDEX, LABEX, EQUIPEX) a encore accentué la ségrégation au détriment de la structuration des établissements et des laboratoires..

La pression exercée sur les EC conduit également à un temps recherche de plus en plus réduit : tâches collectives plus nombreuses à assumer, alourdissement des charges pédagogiques liées au LMD et à la semestrialisation,

Face à cela, il est nécessaire de repenser la recherche publique comme un instrument de progrès social et humain. Cet objectif exclut de fait toute logique de concurrence. La recherche doit s'appuyer sur une approche collaborative qui, seule, permet les avancées majeures.

Cette approche collaborative doit s'appuyer sur des collectifs (laboratoires, équipes) dont l'existence doit être assurée par des moyens pérennes, financiers et humains.

Ceci exclut de fait les financements par projets qui doivent être remplacés par des financements récurrents avec un contrôle a posteriori, contrairement à la logique de l'ANR. Le retour à des financements récurrents nécessite, de fait, la dissolution de l'ANR et l'abrogation du pacte pour la recherche. Pour développer l'investissement dans la recherche,

il faut revenir sur le Crédit Impôt Recherche qui détourne le produit de l'impôt au profit d'une minorité de grands groupes industriels (qui ont bien souvent une santé financière insolente leur permettant de remplir aisément leurs obligations de R & D) ou même bancaires et financiers..

Le mode d'évaluation des unités doit être repensé. Il doit s'agir d'une évaluation qui apporte des perspectives et non pas d'une évaluation-récompense-sanction. De plus elle doit s'opérer sur les collectifs exclusivement et non sur les individus. Enfin, les comités d'experts (dont la désignation relève d'une opacité contraire aux objectifs de transparence annoncés) doivent être acceptés par la collectivité. Il doit s'agir essentiellement d'élus. Il est donc nécessaire de dissoudre ou à tout le moins de réformer lourdement l'AERES. Des dispositifs mixtes Comités CNRS/CNU méritent d'être étudiés.

A l'échelle des individus, le droit à la recherche des EC, garanti par la loi, mais aussi des personnels du second degré qui souhaitent s'y investir, doit être effectif. Il est anormal et économiquement absurde de priver d'activité de recherche des personnels pour cause d'incompatibilité thématique, de 'culte' **des indicateurs** bibliométriques ou d'éloignement géographique...

Le temps de recherche doit être garanti pour chaque EC. Du fait même de l'augmentation des tâches, il est urgent de revenir à un service d'enseignement allégé car les 192 h TD actuelles représentent un record dans les pays de l'OCDE. Nous réclamons l'instauration d'un service d'enseignement réduit à 125h TD pour les EC et une réduction similaire pour les personnels du second degré investis dans la recherche (et la transformation de leur statut en EC dès lors qu'ils sont qualifiés). Les emplois doivent être aussi créés à la hauteur des besoins en recherche comme en enseignement. Faute de quoi, les EC seront toujours sous la double contrainte.

Le droit à une progression de carrière pour les EC est tout aussi légitime. La question de la résorption du retard accumulé dans le passage du corps des professeurs pour la plupart des MCF ou celle du passage de la seconde classe à la première pour les professeurs doit être posée le plus largement possible, notamment en prenant en compte l'ensemble de leurs missions. En outre et principe d'équité oblige, la discussion doit inclure la possibilité de la suppression de l'agrégation externe comme mode de promotion dans le corps des professeurs d'université et celle de faire entrer dans le droit commun les disciplines concernées (sections de 1 à 6 du CNU).

Il est également nécessaire de mettre en place un congé sabbatique rémunéré de droit pour activités de recherche : il existe dans tous les pays de l'OCDE. Les quelques misérables semestres octroyés chaque année dans le cadre des CRCT sont un indicateur du peu d'intérêt qu'accordent nos gouvernants aux conditions de travail des EC.

Enfin, le contrat doctoral a sérieusement mis à mal le statut de doctorant. Il doit être repensé dans une logique de stabilité et non de précarité et dans un souci d'équité entre les doctorants .